

Toutes les voiries sont maintenant ouvertes à la circulation.

Les changements à retenir sont les suivants :

- ▶ Rue de Reims en sens unique du carrefour avec la rue de Bezannes jusque la place du village.
- ▶ Sens unique sur la place en direction de Villedommange et Jouy-Lès-Reims.
- ▶ Sens unique rue d'Entre Deux Villes de la place à la rue des Crayères.
- ▶ Sens unique des ruelles d'Ormes de la rue de Reims à la rue des Coutures et ruelle de Bezannes de la rue de Reims à la rue d'Entre Deux Villes.

Les trottoirs créés pour le cheminement piétons sont interdits au stationnement des véhicules.

Des panneaux de signalisation sont apposés et certains panneaux "STOP" ont été supprimés, nous vous remercions de bien vouloir respecter le code de la route, sans oublier bien évidemment les zones 20 et 30.

